



REGLEMENT INTERIEUR

Prestations

Le Vert Plateau propose un accueil des groupes en gestion libre (privatisation du site) les week-ends et jours fériés, en pension (pension complète, demi-pension, nuit et petit déjeuner, nuit) la semaine.

Sa capacité totale est de **72 personnes (23 chambres)**.

Séjourner au Vert Plateau :

- Implique l'acceptation de nos conditions de vente et des dispositions du règlement et l'engagement de s'y conformer ;
- Permet l'accès aux équipements du Vert Plateau (selon les prestations choisies)

1. Formalités

Toute personne devant séjourner au Centre d'hébergement doit avoir pris au préalable contact avec le service réservation du Vert Plateau - La tuilerie - 03330 BELLENAVES

Tél : 04.70.58.30.48 – Mail : levertplateau@yahoo.fr – Site : www.vert-plateau.com

2. Accueil : au bureau d'accueil

Arrivée : entre 14h30 et 16h30

Départ : entre 9h et 10h (pour le dépôt des clés)

3. Stationnement

Le stationnement est **obligatoire sur les aires prévues** à cet effet.

Néanmoins, l'accès aux bâtiments reste autorisé pour l'arrivée et le départ du site.

4. Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du site, de ses installations et de son environnement.

Toute dégradation commise à la végétation, au terrain ou aux installations sera à la charge de son auteur.

- Environnement

Les espaces naturels du site sont sensibles (prairie, verger, mare, bosquet...), veuillez ne pas cueillir les fruits et les fleurs

- Les chambres

Les chambres sont configurées pour un nombre maximum de personnes. Il est strictement interdit de les équiper en sureffectif, d'autoriser le couchage de plus de personnes qu'elles ne peuvent respectivement en accueillir.

- Le restaurant :

Accès au restaurant : petit déjeuner de 8H à 10H, déjeuner de 12H à 14H (dernier service à 13H), dîner de 19H à 22H (dernier service à 21H). En dehors de ces horaires, le restaurant n'est pas accessible.

Aucun repas n'est autorisé dans les bâtiments d'hébergement.

- Piscine :

La piscine est ouverte tous les jours du 1^{er} avril au 30 octobre de 10h à 19h. Son accès est réservé, un code est nécessaire pour y accéder. Les utilisateurs doivent se conformer aux mesures d'hygiène affichées dans les vestiaires.

A noter que l'accès à la piscine ainsi qu'aux jeux extérieurs reste sous la responsabilité des parents pour les enfants mineurs.

5. Déchets

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers doivent être déposés dans les containers et poubelles prévus à cet effet. Un point de tri sélectif est également disponible sur le centre.

6. Consignes de sécurité et de bienséance

- Sécurité

La commission départementale de sécurité impose la présence d'un agent de sécurité incendie. Cet agent est présent sur le site du Vert Plateau (plan annexe).

Le locataire est tenu de laisser l'accès libre à l'ensemble des parties communes des bâtiments (accès aux chambres uniquement en cas d'urgence et/ou de problèmes techniques). **Attention également de veiller à ce qu'aucune issue de secours ne soit encombrée.**

Le centre est équipé d'un système de détection incendie. Afin d'éviter tout déclenchement intempestif du système, **il est strictement interdit de fumer (cigarette électronique comprise) à l'intérieur** ainsi que d'utiliser des bougies, allumettes, encens et tout autre type de produits inflammables.

Si l'alarme se déclenche, il faut évacuer le bâtiment en suivant les consignes détaillées sur les panneaux affichés dans chaque bâtiment.

En cas de problème, vous pouvez le contacter au numéro suivant : **06 82 65 50 25.**

- Accessibilité :

Le Vert Plateau souhaite favoriser le déplacement des personnes en situation de handicap en permettant l'accès à tous les espaces, il est donc indispensable d'éviter toute obstruction, **ainsi tout aménagement même ponctuel est interdit.**

7. Animaux

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans l'établissement. Seuls les chiens guide et d'assistance sont autorisés.

Pour l'accueil des chevaux, une prairie avec clôture électrique est prévue, l'eau est fournie (les aliments type granulés et fourrage ne sont pas fournis).

8. Affichage

Le présent règlement est affiché à l'accueil du Vert Plateau. Il est également transmis à chaque groupe en amont de leur arrivée.

9. Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un groupe ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. Toute infraction est susceptible d'entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion sans qu'aucun remboursement ne soit dû par le gestionnaire.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Lors d'un éventuel litige, toute réclamation doit être adressée dans les meilleurs délais au gestionnaire par lettre recommandée.

Fait à Bellenaves, le 04/12/2017